

**Le développement durable  
de la production porcine au Québec**

Mémoire déposé au  
Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE)

Par Fabien Bonhomme  
Pour le  
Groupe écologique CRIVERT

Salaberry-de-Valleyfield, Qc  
Le 19 mars 2003

# TABLE DES MATIERES

I. Présentation de Crivert : .....	3
II. Intéret de Crivert face à la problématique de la production porcine :.....	4
III. Comment s'organise la structure des boisés :.....	5
IV. Rôles des boisés :.....	6
V. La perte des boisés :.....	7
A. Une prise de conscience tardive et une protection mal organisée : .....	7
B. Conséquences de la perte des boisés :.....	7
VI. La réhabilitation et la protection des boisés : .....	8
A. Protection et/ou rhéabilitation ? :.....	8
B. L'écologie des paysages comme outil de réhabilitation et de gestion des boisés :.....	8
C. Prise de conscience politique et citoyenne : .....	9
D. Gestion multi-ressources :.....	10
VII. Conclusion :.....	11

## **I. PRESENTATION DE CRIVERT :**

Le groupe écologique CRIVERT est un organisme sans but lucratif, né le 19 juin 1983, suite à l'urgence de passer à l'action face aux problèmes environnementaux dans la région du Suroît.

Les objectifs fixés par le groupe sont les suivants : ***Informer, éduquer, sensibiliser et intervenir.***

En annexe, vous trouverez la liste de nos activités pour l'année 2002, elles vous montreront nos préoccupations et les moyens que nous utilisons pour réaliser nos objectifs.

Vous constaterez que :

- Nous sommes très actifs au niveau de la ***sensibilisation et de l'éducation*** de la population locale aux problèmes environnementaux de la région.
- ***Nous réalisons des projets*** au service de l'amélioration de notre environnement, impliquant la population.
- ***Nous participons aux prises de décisions*** là où l'environnement est en jeu (Présentation d'un mémoire au BAPE au sujet de la restauration de l'île aux Chats)
- Nous sommes ***présents sur des comités de gestion responsable***, avec la population, de grandes entreprises de la région.

CRIVERT est à l'origine d'autres organismes de sensibilité écologique comme la Société de la Faune Ailée du Sud-Ouest (SOFA) et le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent. Dans le passé, CRIVERT s'est vivement opposé au projet d'installation d'incinérateurs dans la ville de Salaberry-de-Valleyfield. Nous avons plutôt proposé et initié les collectes de papier, de verre, de métal, feuilles mortes, déchets domestiques dangereux qui sont maintenant reprises par les municipalités et les Municipalités Régionales de Comté.

## **II. INTERET DE CRIVERT FACE A LA PROBLEMATIQUE DE LA PRODUCTION PORCINE :**

Le groupe écologique CRIVERT, conscient des mutations de l'agriculture et des vertus de l'environnement, souhaite grâce à ce mémoire apporter son aide et son expérience de terrain dans le processus de concertation en cours. En effet, il nous semble primordial que la résolution des problèmes complexes liés au développement durable ne se base plus sur des formes classiques de la démocratie représentative et des règles majoritaires. Il est nécessaire que chaque citoyen, association, entreprise... se sente responsable face aux problèmes complexes et actif dans leurs résolutions. De plus, CRIVERT œuvre depuis deux ans dans la réhabilitation et la protection des boisés du parc régional du canal de Beauharnois.

La transformation de l'agriculture porcine vers un mode productiviste a modifié la structure physique des agrosystèmes en détruisant, entre autre, les boisés. « Une façon d'augmenter les superficies d'épandage et de culture est de défricher les boisés, qui contiennent parfois des milieux humides »<sup>1</sup>. A l'heure actuelle, on constate aisément que l'industrialisation des paysages a rompu l'équilibre écologique de nombreux territoires du Québec. Les paysages se sont fragmentés et ont perdu leur hétérogénéité d'antan, ce qui entraîne de nombreuses conséquences néfastes sur les milieux naturels et sur la cohabitation sociale en milieu rural. Dans la Municipalité Régionale de Comté (MRC) Le Haut Saint-Laurent et plus précisément au sein de la municipalité de Saint-Anicet de nombreux boisés ont été détruits, provoquant la colère et la désolation de nombreux résidents.

C'est dans ces optiques que nous présentons nos craintes et nos recommandations en ce qui concerne l'évolution des boisés.

---

<sup>1</sup> Ministère de l'Environnement du Québec, 2002°

### **III. COMMENT S'ORGANISE LA STRUCTURE DES BOISES :**

Afin de bien saisir le rôle, l'importance et la protection des boisés il est nécessaire de placer les investigations de l'aménageur à l'échelle du système paysage. Il correspond à un « ensemble d'écosystèmes interactifs qui se présente comme un système complexe, hétérogène, vivant, évolutif et anthropique »<sup>2</sup>. Le paysage est composé d'éléments de formes et de matières diverses. Cela correspond à la *structure spatiale du paysage* :

➤ ***La matrice :***

C'est le fond, le ciment du paysage (élément le plus étendu). C'est un milieu très hétérogène qui est constitué de prairies, boisés, cultures agricoles...

➤ ***Les taches :***

Ce sont des éléments ponctuels situés sur la matrice. On peut ainsi trouver des bosquets, prés isolés, parcelles en friche. Les taches peuvent être des reliques d'anciennes matrices, être créées par des perturbations naturelles ou humaines. Parmi les taches on distingue :

✓ ***Les enclaves :***

Ce sont de petites surfaces isolées (quelques m<sup>2</sup> à quelques dizaines de m<sup>2</sup>) qui possèdent un microclimat particulier et qui correspondent à une entité écologique distincte.

✓ ***Les corridors :***

Ce sont des éléments linéaires du paysage qui relient les taches et irriguent la matrice. On trouve, par exemple, les haies, les rivières, les bandes riveraines...

Les corridors possèdent un rôle important dans la circulation de l'énergie et des espèces. Une haie va permettre à des espèces animales et végétales de se déplacer pour coloniser une parcelle agricole abandonnée située loin de la forêt. Ils peuvent également se comporter en membrane semi-perméable (filtre), et constituer des barrières pour le vent, l'eau, les polluants d'origine agricole, pour la dispersion d'insectes et de graines.

On se rend bien compte que les boisés peuvent prendre, dans le système paysage, des formes diverses et variées, de grande et petite taille.

---

<sup>2</sup> Bernard Fischesser

#### **IV. ROLES DES BOISES :**

L'objectif de ce quatrième point est de faire un inventaire lapidaire des rôles des boisés afin d'insister sur leurs variétés et diversités pour l'écologie mais également pour les communautés locales et régionales.

➤ ***Rôle récréotouristique :***

La découverte des vertus de l'environnement et le besoin de grand air ont créés, depuis peu, une forte demande récréotouristique. Les boisés offrent une possibilité de loisirs importants : VTT, découverte de la faune, chasse, photographie, randonnée...

➤ ***Rôle économique :***

Les retombées économiques des boisés peuvent provenir de la coupe de bois, des activités récréotouristiques, de l'acériculture... Elles permettent de mettre en valeur les boisés.

➤ ***Rôle de paysage :***

Les boisés correspondent à une composante des paysages et donc des particularités naturelles locales. Même si la définition d'un paysage est emprunte d'une connotation très subjective de la part de celui qui l'analyse, il est évident qu'un espace est plus attrayant lorsque les éléments qui le composent sont divers et hétérogènes.

La composante paysagère des boisés est fort importante car elle contribue à la qualité de vie des citoyens et des villégiateurs.

➤ ***Rôle agronomique :***

Les revues scientifiques sont assez exhaustives pour affirmer que les boisés ont un rôle positif sur le sol, le microclimat, le cycle hydrologique et par conséquent sur les rendements agricoles. En effet, les structures boisées permettent, en autres, de diminuer l'érosion éolienne, l'évaporation, le vent et l'érosion hydrique et d'avoir un contrôle biologique des espèces nuisibles aux récoltes.

➤ ***Rôle écologique :***

Les boisés permettent de maintenir une biodiversité abondante et jouent un rôle de zone tampon susceptible de filtrer divers éléments comme l'azote, le phosphore, les pesticides...

## **V. LA PERTE DES BOISES :**

### **A. UNE PRISE DE CONSCIENCE TARDIVE ET UNE PROTECTION MAL ORGANISEE :**

Les néo-ruraux et les urbains, gros utilisateurs d'espaces pour leurs plaisirs et leurs loisirs, ont commencé, depuis peu, à réagir vigoureusement à la perte des boisés et par conséquent à la fragmentation du paysage. L'évolution des pratiques de plein air traduit une appropriation, de plus en plus rapide, de l'espace rural. Cette population fait prendre conscience de la qualité des paysages québécois dont nous avons hérités et apporte avec elle de nouveaux regards, de nouvelles attentes, particulièrement en matière de qualité de l'environnement et d'exploitation des ressources. La qualité des paysages et leur diversité sont, d'ailleurs, les premières motivations des usagers. La perte actuelle des boisés du Sud du Québec au profit d'une agriculture industrialisée dévoreuse d'espace devient de plus en plus dramatique tant au niveau social, économique et environnemental.

Or, la protection et la restauration des boisés n'ont pas été, au cours des dernières années une grande préoccupation des personnes responsables de l'aménagement du territoire tant au niveau législatif qu'exécutif. En effet, les moyens de protections sont différents, variables d'une Municipalité Régionale de Comté (MRC) à l'autre et inexistante dans certains cas car il n'existe pas d'orientations gouvernementales précises. Dans une entrevue au Devoir, le professeur d'écologie M. Serge Payette prédit qu'« à moins de trouver des espèces rares ou uniques au statut précaire, votre ministère ne semble pas accorder une priorité à la conservation des habitats naturels ». De plus, le droit de produire, que les lois 184 puis 23 ont donné aux agriculteurs, est complètement incompatible avec, en outre, la protection de l'intégrité écologique des zones forestières.

### **B. CONSEQUENCES DE LA PERTE DES BOISES :**

Nous souhaitons insister, dans ce paragraphe, uniquement sur l'existence du dossier sur le Small Tea Field, un milieu humide, se situant dans le bassin de la rivière à La Guerre, un affluent du lac Saint-François. En effet, des déboisements ont été effectués dans le but d'augmenter les surfaces agricoles. Cependant, de nombreux scientifiques se sont questionnés sur la légalité de ces pratiques et sur l'impact de la perte de ce milieu à fort intérêt écologique. Les annexes 2, 3 et 4 sont des articles du Devoir qui pourront vous renseigner d'avantage sur la problématique.

- *Nous recommandons au Gouvernement du Québec d'éclaircir la problématique sus-mentionnées afin de protéger l'intégrité écologique du le Small Tea Field.*

## **VI. LA REHABILITATION ET LA PROTECTION DES BOISES :**

### **A. PROTECTION ET/OU REHABILITATION ? :**

Le groupe écologique CRIVERT est conscient de la nécessité de prioriser les boisés à forte valeur écologique afin de les protéger. Il considère également que la réhabilitation des boisés est un élément qu'il ne faut pas négliger. La MRC Beauharnois-Salaberry, par exemple, connaît un ratio, Superficie forestière/Superficie totale, de 8,7% dont 33% se retrouve le long du Canal de Beauharnois et sont la propriété d'Hydro-Québec. Dans un cas comme celui-ci, il faut inévitablement protéger les espaces boisés restants mais il nous semble également primordial que de grandes campagnes de réhabilitation soient créées. A cet égard, le principe d'écoconditionnalité et le développement des nouvelles pratiques agricoles nous semblent être un excellent moyen de conscientiser les agriculteurs et d'atténuer les pertes de boisés. En effet, ces deux outils en pour objectif, en autre de réhabiliter les bandes riveraines.

- *Nous recommandons au Gouvernement du Québec, dans une logique de gestion intégrée s'inscrivant dans une perspective de développement durable, de protéger les boisés existants mais également de réhabiliter ceux qui ont été détruits.*
- *Nous recommandons au Gouvernement du Québec de maintenir le principe d'écoconditionnalité, gage de l'intégrité écologique et de la bonne cohabitation dans le milieu rural.*

### **B. L'ÉCOLOGIE DES PAYSAGES COMME OUTIL DE REHABILITATION ET DE GESTION DES BOISES :**

L'écologie du paysage est une science, en plein développement, qui ne traite pas uniquement des boisés mais de la structure générale des paysages, en faisant appel aux mathématiques et à l'informatique. Son objectif est de bien saisir les relations dynamiques entre l'homme et son milieu biophysique afin de créer des outils de gestion, de protection et de réhabilitation pertinents. « Dans le contexte du territoire québécois, mieux composer avec le milieu biophysique, nous semble revêtir une importance toute particulière. Or c'est précisément là, à notre sens, la contribution ultime de l'écologie du paysage, soit de produire des informations, des



outils qui puissent servir de support à la mise en valeur des paysages qu'ils soient ruraux, forestiers, péri-urbains, naturels ou autres »<sup>3</sup>.

Prenons l'exemple du maintien de la biodiversité lors d'un remembrement. L'objectif de l'écologie du paysage est de mettre en corrélation la structure d'un paysage et la répartition des espèces que l'on y rencontre afin d'évaluer les conséquences de la fragmentation progressive, par la présence humaine, des habitats naturels et par conséquent des peuplements animales et végétales. Ainsi, lors d'un regroupement des terres, l'écologie des paysages propose, tout en gardant des parcelles de taille exploitable, de créer ou conserver un maillage fermé de haies assurant une bonne circulation des espèces et des eaux et de ménager des îlots boisés, de forme et composition adéquates, reliés entre eux par des corridors. A cet égard, la densité du réseau hydrologique québécois nous laisse penser que la réhabilitation et la protection des bandes riveraines seraient susceptibles de créer un maillage suffisamment important pour maintenir une forte biodiversité. La cohabitation entre les agriculteurs et les autres utilisateurs du milieu rural en sera que meilleure.

- *Nous recommandons au Gouvernement du Québec de développer une nouvelle conception de l'aménagement du territoire qui utilise l'écologie des paysages comme outil de protection, de réhabilitation et de mise en valeur des paysages.*

### **C. PRISE DE CONSCIENCE POLITIQUE ET CITOYENNE :**

« La prise de conscience du lien menacé entre l'homme et la nature, cette écologie rurale, où l'agriculture n'est pas hostile à la nature »<sup>4</sup> devient une notion de plus en plus émergente. Néanmoins, encore beaucoup de citoyens et politiciens ne sont pas conscientisés de l'importance des boisés. Il est donc nécessaire de diffuser les informations et le savoir actuel afin de créer une pédagogie des boisés afin d'intégrer rapidement leur protection et leur réhabilitation dans les politiques publiques.

- *Nous recommandons au Gouvernement du Québec de donner, aux ONG locales, les moyens financiers et techniques de diffuser de l'information et de conscientiser la population et les agriculteurs face à cette problématique ;*

---

<sup>3</sup> Gérald Domon, 1998

<sup>4</sup> « La voix du courlis », 2001

- *Nous recommandons au gouvernement du Québec de maintenir et d'encourager les bonnes pratiques agricoles mises en place par le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec ;*
- *Nous recommandons au gouvernement du Québec d'intervenir en amont sur des facteurs multiples, d'ordre culturel et économique afin que les mesures agri environnementales ne rencontrent qu'un écho affaibli.*

#### **D. GESTION MULTIRESSOURCES :**

La gestion des boisés selon un concept de codominance de plusieurs usages et/ou ressources sur le territoire nous semble primordial. En effet, l'agriculture ne peut et ne doit plus être la fonction dominante de l'espace rural, délaissant les autres activités à de simples fonctions complémentaires. Il est nécessaire d'agir rapidement afin de redonner aux citoyens qui le souhaitent la possibilité de se réappropriier l'espace rural. Cependant, même si l'agriculture se faisait auparavant au détriment de la nature, la résolution de cette problématique fondamentale du bien commun ne doit pas s'opérer, dorénavant, au détriment de l'agriculture mais bien selon une logique multi ressource. « Lorsqu'on considère leur évolution récente, on constate que le défi que pose aujourd'hui ces paysages c'est de permettre à nouveau de satisfaire à différents regards : regards des producteurs bien sûr, mais aussi des écologues et de ceux qui cherchent une appréciation d'ordre esthétique. L'intérêt actuel porté en milieu agricole envers les haies brise-vent (Pesant, 1994) nous montre bien qu'il est non seulement possible de satisfaire à ces attentes mais que cela est le plus souvent avantageux »<sup>5</sup>. Dans cette optique, les agriculteurs doivent être des acteurs de première importance en redevenant « des jardiniers du paysage ». L'implication d'organismes locaux nous semble également indispensable.

Le groupe écologique CRIVERT réprovoie le caractère excessif du droit de produire, accordé par les lois 23 et 184, car il élimine tous les pouvoirs de réglementation en zone verte et donc toutes les possibilités de gestion multi ressources.

- *Nous recommandons au gouvernement du Québec de mettre en place un organisme par bassin versant s'assurant que la superficie et la répartition des boisés permettent à la fois de maintenir la biodiversité, de limiter l'érosion éolienne et hydraulique, de*

---

<sup>5</sup> Gérald Domon, 1998

*filtrer tous les surplus d'intrants et extrants agricoles et de favoriser les activités récréotouristiques.*

- *Nous recommandons au gouvernement du Québec d'abroger la loi 23 afin que les municipalités retrouvent leur droit de zonage et donc d'aménagement du territoire.*
- *Nous recommandons au gouvernement du Québec de créer des outils décisionnels permettant une planification adéquate du territoire par les gestionnaires du territoire. Ces dispositifs devraient être conçus, utilisés et suivis par des écologues.*

## **VII. CONCLUSION :**

Le groupe écologique CRIVERT n'ambitionne pas de régler les problèmes de perte de boisés, mais simplement d'insister et de conscientiser la commission du BAPE, sur le développement durable de la production porcine au Québec, de l'importance de cette problématique qui est trop souvent occultée par les agriculteurs, les citoyens et les élus. Nous pensons que dans l'optique d'une évolution de l'agriculture québécoise vers un concept de développement durable, la réhabilitation et la protection des boisés doit devenir une composante de première importance. De plus, le maintien des boisés et l'utilisation des bandes riveraines comme corridors écologiques diminueront peut-être les capacités de production de porcs mais permettront inévitablement d'économiser les coûts liés à la résorption des pollutions environnementales.

*Nous sommes donc face à un choix de société important qu'il est nécessaire de faire rapidement avant que des conséquences inaltérables surviennent.*

## BIBLIOGRAPHIE

- ✓ Agence Forestière de la Montérégie. *La protection et la mise en valeur des forêts privées de la Montérégie*, 2000.
- ✓ Domon Gérald. *Vision et contribution de l'écologie du paysage à la mise en valeur des paysages québécois*, 1998.
- ✓ Fischesser Bernard et Dupuis-Tate Marie-France. *Le guide illustrée de l'écologie*, 1996, 319 p.
- ✓ S.Duchesne, Bélanger L., Grenier M. et F. Hone. *Guide de conservation des corridors forestiers en milieu agricole*, 1999.
- ✓ Société de la faune et des parcs du Québec. *Rapport sur les impacts de la production porcine sur la faune et ses habitats*, 2002, 72 p.

## ANNEXES

**Annexe 1** : Bilan 2002 des activités

**Annexe 2** : Sud du Québec - À la défense des milieux humides

**Annexe 3** : Montérégie - Les saccages de milieux humides se poursuivent

**Annexe 4** : Protection des milieux humides - Le débat est enclenché, dit le ministre de l'Environnement

## ANNEXE 1

### CRIVERT

ACTIVITÉS du 1er janvier au 31 décembre 2002

#### I ÉDUCATION:

**\*Verdure:**

Journal écologique, 4 fois par an et contenant des articles traitant d'environnement. Ce sont des:

- Informations locales, régionales ou nationales.
- Réflexions sur des projets locaux.
- 1 spécial "Arbres" du programme Soutien Éducation Populaire Autonome) distribué avec le don d'arbres en mai.

**\* Personne ressource:** consultations au téléphone

**\*Rendez-vous CRIVERT:** Pelouses sans pesticide par madame Édith Smeeters de Nature Action, le 26 mars 2002.

#### II PROJETS:

1) **Historique de CRIVERT:** En février 2002, l'historique de CRIVERT a été fait à partir des archives. Nous avons maintenant un document de référence sur les activités de notre groupe depuis ses débuts

- 1) **Distribution** de 3 000 arbres donnés par monsieur Serge Deslières, député de Salaberry-Soulanges, pour souligner la semaine de l'arbre et des forêts en mai.
- 2) **Naturalisation** des berges du canal de Beauharnois, phase II, un projet subventionné par le programme Interactions communautaires Saint-Laurent Vision 2 000. Le projet consistait à planter 5 000 arbres avec 650 élèves de la Commission Scolaire la Vallée des Tisserands, 100 bénévoles et les jeunes du projet "*la Réserve, un tremplin vers l'avenir*" des Amis de la Réserve .
- 3) **Partenariat** avec Les Amis de la RNF du lac Saint-François au sujet du projet "*la Réserve un tremplin vers l'avenir*": Atelier de 3 heures.
- 4) **Bois Robert**, suite du projet 2001: pose de nichoirs et rapport d'inventaires.

### III PRÉSENCE DE CRIVERT:

- **Cours internet** à la bibliothèque Armand Frappier
- **Centrale à cycle combiné du Suroît:**
  - Soirée d'information au sujet de la centrale à cycle combiné du Suroît le 29 et 30 janvier 2002, le 5 février, le 18 juin .
  - Présentation d'un mémoire au BAPE le 9 septembre 2003.
- **Conférence de presse du Comité ZIP** du Haut Saint-Laurent:
  - Lancement du PARE "Entre 2 lacs"
  - Lancement du projet de nettoyage de la Baie Saint-François.
- **Suivi:** Déversement d'hydrocarbures, communication avec la garde côtière, sécurité des voiliers.
- **Compostage:**
  - Conférence de presse de la MRC: le compostage domestique.
  - Atelier sur le compostage avec le composteur.

- **Ouverture du Vieux Canal:** séance d'information sur le projet.
- **Île aux Chats:** Rencontre avec le député Serge Deslières et Environnement Québec puis conférence de presse au sujet du projet de "Capping" de Honeywell .
- **Dossier des porcheries:**
  - Suivi des audiences du BAPE sur internet, rapport d'une personne ressource du Comité ZIP
  - Prévision d'un mémoire au BAPE en mars 2003.
- **Remise de certificats** aux jeunes du projet "*La Réserve, un tremplin vers l'avenir*" pour leur participation à la plantation d'arbres phase II.
- **Réunion d'information** en avril au sujet de la pollution de l'air dans le quartier de la Canadian Schenley.
- **Conférence de presse** au sujet de la revitalisation des quartiers anciens en octobre et en février
- **Colloque** sur le plan stratégique de développement et marketing du tourisme.

#### IV APPUIS:

- **Comité ZIP** du Haut Saint-Laurent: Projet reptiles et amphibiens
- **Revitalisation des Vieux quartiers:** projet présenté à Santé Canada.
- **MRC de Beauharnois Salaberry:** Plan de mise en valeur et aménagement faunique.
- **Développement et paix:** envoi de cartes postales au premier ministre du Canada pour empêcher les compagnies d'obtenir des brevets sur les semences ainsi que sur toute forme de vie.
- **Groupes communautaires:** fax envoyé au premier ministre du Québec en novembre 2002 afin que le gouvernement dépose à l'assemblée nationale le projet de loi sur les normes du travail.

#### IV PARTICIPATION À DIVERS COMITÉS:

##### **Comité ZIP du Haut Saint-Laurent ( Réhabilitation du fleuve)**

- 4 C.A. et assemblée générale annuelle en juin
- Représentation du comité à Stratégie Saint-Laurent
- Validation de fiches techniques du PARE du lac Saint-François (2)
- Comité technique du lac Saint-François (projet de modélisation)



- Suivi de la dépollution de la rivière Saint-Louis
- Suivi de la Pointe Goyette et Hébert
- Centrale à cycle combiné de Beauharnois
  - Participation au projet de nettoyage de la Baie Saint-François (14 septembre 2003)

#### **Comité aviseur permanent (CAP) Eka-chimie**

- Mesure d'urgence de entreprise et de la ville
- Préparation de l'audit de la phase 3
- La loi 173 des mesures d'urgence
- Présentation du pire scénario
- Projet de vente de l'hydrogène à CEZinc

#### **Comité de liaison CEZ-Noranda**

- Mesures d'urgence de l'entreprise et de la ville
- Suivi des rapports d'accidents
- Plan de communication
- Fonds de revenu Noranda
- Éléments de suivi de la dernière vérification de "Gestion responsable"

#### **Tribune d'information communautaire (PPG Canada et Nexxen)**

- Représentant sur le Comité mixte municipalité et industries
- Mesure d'urgence avec la municipalité
- Rencontres dans les écoles avec le cahier d'activités
- Vérification phase 3 de Nexxen
- Rapport des rejets ( air, eau et sol)
- Suivi de la décontamination de la rivière Saint-Louis
- Incidents environnementaux et santé sécurité.
- Finalisation du site Web
  - Traduction d'un vidéo sur les mesures à prendre en cas d'accidents impliquant un produit comme le chlore
  - Mise à jour du magnétique et du dépliant sur les mesures à prendre en cas d'accident impliquant le chlore ou l'ammoniaque
- Mise à jour du plan d'urgence de Nexxen
- Simulation TRANSCAER (accidents lors de transport de matières dangereuses).

- \***CDC BS** ( Corporation de Développement Communautaire de Beauharnois-Salaberry)
  - Plan d'action régional et national pour la reconnaissance de l'action communautaire autonome et le financement des groupes.
  - assemblée générale annuelle en mai.
  
- \* **Restauration de l'île aux Chats:** Suivi sur le projet de décontamination
  - Rencontre avec Mr Serge Deslières et Environnement Québec au sujet du projet de de Honeywell de "Caping"
  
- \* **Comité de liaison du parc industriel numéro 1:**
  - Mise en route d'une ligne téléphonique pour le public.
  - Parution du 2ème numéro du journal "le Résident".
  - Notre représentant est élu président du comité.
  - Réunion des 3 comités de gestion responsable au sujet des mesures d'urgence avec la ville et les entreprises. Projet de comité mixte municipalité-industrie
  - Rencontre avec le chef des pompiers.
  
- \* **Comité de la revalorisation de la rivière Saint-Charles:**
  - Rapport sur les titres légaux.
  
- \***Comité de revitalisation des quartiers anciens:**
  - 25 janvier et 14 mars, soirées de fondation
  - Programme pour éliminer la violence dans les écoles
  - Programme pour régler les problèmes causés par les caves en terre.

## **VI FINANCEMENT:**

- \* **Subventions:**
  - Programme de soutien à l'éducation populaire (PSEPA)
  - Programme Interaction communautaire Saint-Laurent Vision 2000: Plantation d'arbres.
  - Ministère des ressources naturelles: Bois Robert.

- \***Cotisations des membres.**

**\* Ventes de fleurs.**

**\* CRIVERT a un numéro de charité,** possibilité de dons.

**IV CENTRE DE DOCUMENTATION:** Consultation sur place ou par téléphone.

Le comité d'administration de CRIVERT se réunit toutes les 3 semaines au local 202 du centre Garneau, 28 rue Saint-Paul (11 rencontres).

Francine Poupard  
Présidente de CRIVERT

## **SUD DU QUEBEC - À LA DEFENSE DES MILIEUX HUMIDES**

### **CINQ CHERCHEURS REPUTES PRIENT LE MINISTRE BOISCLAIR**

#### **D'INTERVENIR**

[Louis-Gilles Francoeur](#)

Édition [du mardi 11 février 2003](#)

Mots clés : Québec (province), Flore, environnement, milieux humides

Cinq chercheurs de grande réputation viennent de demander au cours des derniers jours au ministre de l'Environnement et de l'Eau, André Boisclair, de mettre fin aux empiétements systématiques dans les milieux humides de la rive-sud, qui pourraient, selon l'un d'entre eux, avoir disparu totalement d'ici à 10 ans.

Parmi ces chercheurs, Gisèle Lamoureux, botaniste et spécialiste de l'écologie végétale, coordonnatrice du Groupe Fleurbec et membre de l'Ordre du Canada et de l'Ordre national du Québec, se déclare même témoin dans le dossier du Small Tea Field, dans le bassin de la rivière La Guerre, un affluent du lac Saint-François situé à Saint-Anicet. En effet, dans sa lettre au ministre Boisclair, Mme Lamoureux précise qu'elle était, le 13 octobre dernier, dans la partie marécageuse de cette tourbière dont les arbres ont été rasés par un agriculteur sans le certificat d'autorisation exigé par la loi afin d'agrandir les surfaces d'épandage.

Lorsque Le Devoir a publié cette affaire, le 4 janvier dans une enquête sur le saccage des derniers milieux humides de la rive-sud, le directeur régional du ministère de l'Environnement, Pierre-Hugues Boisvenu, répliquait sur la foi d'une évaluation d'un technicien en assainissement que la coupe de bois n'avait pas été faite dans un marécage et que, partant, l'agriculteur n'avait pas à obtenir préalablement un certificat d'autorisation et qu'il n'avait donc pas enfreint la loi.

Serge Payette, professeur à l'Université Laval et titulaire de la Chaire de recherche nordique du Conseil de recherche en sciences naturelles et génie du Canada, se plaint, dans sa lettre au ministre Boisvert du 29 janvier, de «la faible volonté de votre ministère de protéger les milieux humides du sud du Québec».

«J'en veux pour preuve, écrit cette sommité internationale en écologie, les nombreux empiétements urbains et les aménagements agricoles inconsidérés autant dans les milieux riverains inondables que dans les bandes riveraines et les rares tourbières déjà dans un état de transformation avancé.»

Le professeur d'écologie prédit qu'«à moins de trouver des espèces rares ou uniques au statut précaire, votre ministère ne semble pas accorder une priorité à la conservation des habitats naturels. Au rythme actuel, les habitats naturels de cette région seront choses du passé d'ici 10 ans. Après avoir éliminé la plus grande partie des forêts naturelles, il reste maintenant les habitats les plus répulsifs, comme les milieux humides, à modifier et à aménager surtout pour la production agricole».

Quant à Mme Lamoureux, elle s'en prend à la thèse de la direction régionale, qui nie l'existence

d'un marécage dans la zone humide rasée, et aux doutes soulevés par le directeur régional du ministère sur les affirmations du professeur André Bouchard, de l'Université de Montréal et ancien Conservateur du Jardin botanique de Montréal, qui affirmait dans *Le Devoir* qu'on était devant un marécage au sens le plus strict du terme.

«Je ne connais personne, écrit Mme Lamoureux, qui oserait contester l'expertise de M. Bouchard sur ce terrain... mis à part quelqu'un de parfaitement incompetent qui n'y connaîtrait strictement rien ou qui a intérêt à prétendre le contraire.»

Rappelant avoir notamment écrit *Plantes sauvages des lacs, rivières et tourbières*, Mme Lamoureux raconte que ce travail l'a obligée à visiter et à photographier de nombreux marécages, «dont le Small Tea Field, que j'ai observé le 13 octobre dernier alors que d'incroyables travaux avaient commencé à bouleverser ce milieu humide», ce qu'elle qualifie de «véritable désastre».

Mme Lamoureux poursuit : «Faut-il ajouter que, pour des écologistes de la végétation, tels M. Bouchard et moi-même, il n'est pas plus difficile de reconnaître une tourbière, un marais ou un marécage que pour un Québécois moyen de distinguer un pissenlit d'un érable !»

Gisèle Lamoureux précise au ministre Boisvert qu'«il vous restera à prouver que votre ministère désire vraiment protéger les milieux extrêmement productifs mais sensibles que sont les tourbières» en arrêtant non seulement tout empiètement supplémentaire au Small Tea Field, «mais que vous en commanderez sa restauration par les intervenants fautifs».

Pour deux autres chercheuses, Monique Poulin, du département d'écologie forestière de l'Université d'Helsinki, et Line Rochefort, directrice du Groupe de recherche en écologie des tourbières de l'Université Laval, Québec ne doit sous aucun prétexte autoriser des épandages aux abords des tourbières qui sont incapables de recycler les apports en azote des fumiers d'élevage, en particulier au Small Tea Field, que le ministère de l'Environnement a pensé un temps à transformer en réserve écologique.

Quant à Claude Lavoie, du département d'aménagement de l'Université Laval, il précise que plus de 62 % des tourbières du Bas-Saint-Laurent, qu'il a étudiées, ont été perturbées, mais que le cas des tourbières du sud du Québec est plus critique encore parce qu'irréversible en raison du type d'activités agricoles qu'on y pratique. Dans la région du Small Tea Field, ajoute M. Lavoie, c'est plus de 70 % de la surface des tourbières qui a été transformée comme l'ont établi d'autres recherches, un pourcentage qui grimpe à plus de 80 % pour l'ensemble des milieux humides du Québec méridional, qui ont disparu surtout en raison des activités agricoles.

### **MONTEREGIE - LES SACCAGES DE MILIEUX HUMIDES SE POURSUIVENT**

[Louis-Gilles Francoeur](#)

Édition [du samedi 4 et du dimanche 5 janvier 2003](#)

Mots clés : Québec (province), Pollution, montréal, milieux humides, écologie

Les empiétements sur les milieux riverains et humides se poursuivent en Montérégie, une des régions les plus polluées et les plus artificialisées du Québec, en raison des exemptions réglementaires dont bénéficie le milieu agricole, des délégations de pouvoir aux municipalités et des dédoublements de responsabilités entre ministère, des problèmes irrésolus par la nouvelle Politique de l'eau.

C'est ce que révèle un examen de trois dossiers de nouveaux empiétements dans des cours d'eau de la Montérégie, une région où près de 80 % des petits cours d'eau ont déjà été artificialisés parce qu'on les a redressés, creusés, reprofilés, pour finalement les transformer en fossés agricoles.

Au cours des deux dernières années, la municipalité de Laprairie a ainsi autorisé des promoteurs à s'installer dans la plaine inondable du ruisseau Smitters, dont elle a la garde légale en vertu de la Politique provinciale de protection des rives et du littoral. Cette municipalité a ainsi autorisé la construction d'une dizaine de résidences et de services d'aqueduc et sanitaires dans les rues Picasso en 2001 et Pompidou en mai 2002, alors que le schéma d'aménagement régional interdit en principe toute construction dans la plaine inondable des cours d'eau, comme le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).

Selon le directeur régional du ministère de l'Environnement (MENV), Pierre-Hugues Boisvenu, la municipalité et les promoteurs ont entrepris «de façon cavalière» de construire les rues, les services et les résidences sans avoir obtenu «préalablement» les certificats d'autorisation prévus par la Loi québécoise de l'environnement. Au lieu de prendre injonction ou d'utiliser les pouvoirs d'ordonnance du ministre, la direction régionale a «décidé de s'asseoir avec la municipalité» sans même demander l'arrêt des travaux illégaux ou, comme le permet la LAU, d'exiger la démolition des ouvrages et la remise en état des lieux.

«Je ne dis pas qu'on n'a pas le droit de le faire [exiger la remise en état des lieux] mais on ne l'a pas fait, explique M. Bienvenu. L'objectif était non pas de faire démolir les maisons mais de faire reconnaître le marais autour du ruisseau Smitters, face à une municipalité non convaincue».

Enfin, les maisons sont habitées, comme toutes celles qui ont été construites illégalement au Québec dans la plaine inondable depuis plus de 15 ans sans qu'on exige la démolition d'une seule, ce qui ne constituerait pas, selon M. Boisvenu, une incitation à la récidive.

Le ministère estime même s'en être tiré avec un «gain pour l'environnement» car il a réussi à faire intégrer la protection du marais Smitters au schéma d'aménagement. Mais s'il a obtenu ce gain, il le doit en grande partie à l'intervention de la Société de la faune et des parcs (FAPAQ), dont les biologistes ont découvert la présence de rainettes faux grillon, une espèce menacée, dans le marais en plein saccage. La FAPAQ, elle, a exigé l'arrêt des travaux et amorcé des poursuites qui pourraient bien être abandonnées, comme d'habitude, une fois qu'elle aura conclu un échange de terrains pour agrandir le marais menacé, notamment grâce à des dons d'Hydro-Québec.

### Construction illégale

C'est aussi la FAPAQ qui aura sauvé les meubles dans un autre dossier de construction illégale d'une digue sur une branche du Richelieu, à Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Un agriculteur s'est avisé en 1996 de construire une digue au bout de sa terre pour empêcher l'eau de pénétrer dans sa terre au printemps. L'ouvrage en plaine inondable ainsi que les pompes nécessaires à l'évacuation de l'eau présente sur cette terre ont été payés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Pour Pierre-Hugues Bienvenu, le MENV ne pouvait intervenir ici parce que l'ouvrage en question était construit à des fins de production agricole. Il bénéficie donc de l'exemption inscrite dans le Règlement d'administration de la LQE, un règlement méconnu qui précise à qui la loi s'applique ou ne s'applique pas... Le producteur ayant en outre plaidé qu'il avait commencé ses travaux d'endiguement avant l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de la Politique de protection riveraine, le MENV et la municipalité se sont retirés.

Mais, ajoute aussitôt le directeur régional de l'Environnement, les agents de la faune ont pu intervenir en démontrant que la digue avait été construite illégalement carrément dans le milieu aquatique, c'est-à-dire en plein habitat des poissons. Elle devra donc être démolie le printemps prochain au coût additionnel d'environ 30 000 \$, précise M. Boisvenu, qui voit dans cette affaire un cas unique, qui ne se répète plus. Le plan de gestion des milieux riverains et humides que doit déposer au printemps la MRC du Haut-Richelieu devrait mettre fin aux saccages et empiétements qui parsèment les rives de ce cours d'eau et de ses effluents agricoles, dit-il avec optimisme.

Mais M. Boisvenu admet «qu'il y a une importante réflexion en cours au ministère» sur la délégation de pouvoirs qui a confié aux MRC et aux municipalités, souvent les principaux saccageurs, la responsabilité de protéger les bandes riveraines sur leur territoire. Aux audiences sur la production agricole, l'inapplication généralisée depuis 15 ans de la Politique de protection des rives et des plaines inondables a fait peu de vagues même si les bandes riveraines constituent la première ligne de défense partout dans le monde contre la pollution diffuse d'origine agricole... Le ministère n'a jamais osé dresser un bilan de l'inobservance de sa politique de peur d'être confronté à des chiffres... révoltants !

### Déboisement dans un marécage

Plus récemment encore, une société d'élevage de bovins a entrepris de déboiser un marécage du bassin de la rivière La Guerre, à Saint-Anicet, un affluent du lac Saint-François. La LQE exige une autorisation préalable pour toute «activité» dans un milieu humide de cette nature. Le ministère n'est pas intervenu, comme il l'avait fait par injonction avec succès à Sainte-Barbe,

dans la municipalité voisine. Il demandera au printemps à ses experts de Québec, précise Pierre-Hugues Boisvenu, de vérifier s'il s'agit bien d'un marécage au sens de la loi avant de décider s'il doit intervenir et comment.

Or «il s'agit d'un marécage au sens où on l'entend partout en Europe et en Amérique sur le plan scientifique», affirme André Bouchard, professeur d'écologie à l'Université de Montréal et ancien conservateur du Jardin botanique de Montréal. André Bouchard a d'ailleurs décrit longuement ce marais et ses abords dans un livre sur les tourbières, qui fait autorité au Québec. Il précise avoir même réalisé une étude pour le ministère de l'Environnement dans la tourbière voisine du Large Tea Field, que l'Environnement songeait à classer «réserve écologique» puisqu'il s'agit avec celle voisine du Small Tea Field «des dernières grandes tourbières du sud du Québec».

C'est aux abords du Small Tea Field qu'on a déboisé le marécage pour y créer des surfaces d'épandage nouvelles, affirme Ken Hamilton, le président de l'Association pour la sauvegarde du lac Saint-François.

Là aussi, explique le directeur régional de l'Environnement, le ministère veut procéder par une approche globale d'intervention à l'échelle du bassin versant et non faire du... cas par cas et tenter des poursuites !

Mais le plan d'action global déposé récemment par le ministère prévoit d'«établir un plan» correcteur avec échéancier pour chaque établissement agricole en guise de mesure concrète sur le milieu. Et il propose «d'inciter les agriculteurs à aménager des bandes riveraines», ce que la loi exige depuis 15 ans.

Dans une lettre du 27 décembre, Ken Hamilton décrivait au directeur régional Boisvenu son étonnement du fait que le plan d'action global du ministère «ne comprenne aucune mesure pour protéger les terres humides, marais, marécages et tourbières du bassin de la rivière La Guerre», les mécanismes naturels les plus aptes à «minimiser les effets négatifs de l'agriculture».



## ANNEXE 4

### **PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES - LE DEBAT EST ENCLENCHE, DIT LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT**

[Louis-Gilles Francoeur](#)

Édition [du mercredi 12 février 2003](#)

Mots clés : Québec (province), Ministère, milieux humides, environnement

Le ministre de l'Environnement, André Boisclair, «prend acte du geste et va réfléchir au message des experts» qui lui ont écrit pour le sensibiliser aux menaces qui pèsent, à leur avis, sur les milieux humides de la Montérégie.

C'est ce qu'a déclaré hier son attaché de presse, Martin Lévesque, en réaction à la publication dans *Le Devoir* des lettres que lui ont fait parvenir au cours des derniers jours Gisèle Lamoureux, Serge Payette, Monique Poulin, Line Rochefort et Claude Lavoie à la suite de la coupe forestière réalisée dans un marécage de Saint-Anicet en bordure d'une des dernières tourbières et sans doute l'une des plus méridionales du Québec.

Se référant aux lettres des cinq chercheurs, qui se portaient notamment à la défense, sur le plan scientifique, de leur collègue André Bouchard, de l'Université de Montréal, le ministre Boisclair reconnaît que ce sont des «gens de grande renommée et, en réalité, de véritables experts. On prend leur avis très au sérieux et on va clairement se pencher sur la question. Le débat est enclenché», a précisé M. Lévesque en disant que la réflexion portera autant sur la coupe forestière controversée que sur la protection plus générale de la tourbière et des milieux humides de la Montérégie, dont un chercheur prédit qu'ils pourraient disparaître d'ici dix ans dans cette région.

Pour sa part, le biologiste André Bouchard, ancien conservateur du Jardin botanique, s'est fait servir une mise en demeure par les Fermes Roda inc. et la ferme Opso de ne plus mettre les pieds sur leur terrain, là où a vraisemblablement eu lieu le déboisement controversé du marécage.